

5 - RÉFÉRENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

PRÉAMBULE : modalités d'évaluation

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation sont été organisés en modules en lien avec les compétences détaillées dans le référentiel de compétences du mécanicien de maintenance armement (petits calibres).

Ainsi et durant des **misés en situation contextualisées**, des **études de cas** et/ou des **restitutions**, le collège des instructeurs élabore ses appréciations selon trois critères :

1. Les connaissances techniques :

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire dispose des savoirs et des outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (domaine d'activités).

2. Les connaissances professionnelles :

Le champ de ce critère est plus large que le précédent, car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion des interventions techniques.

3. Les aptitudes professionnelles :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

Elle s'appuie sur l'étude l'expérience présentée dans le livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury le cas échéant (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : PRÉPARER UNE INTERVENTION DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE OU CURATIVE			
	<p>La préparation d'une intervention de maintenance préventive ou curative concourt à l'efficacité de l'atelier. Le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) doit donc :</p>		<u>Le candidat à la certification :</u>
A1 : Organisation d'une action de maintenance.	<ul style="list-style-type: none"> - recenser les travaux à réaliser sur les matériels défectueux et établir un ordre de priorité pour la remise en état à partir du plan de maintenance selon les directives du chef d'atelier ; - décoder les documents et informations techniques liées à l'opération à effectuer de manière à établir et hiérarchiser les étapes de l'intervention ; - définir le volume horaire et les contraintes techniques ; - désigner en fonction de leur disponibilité et de leur compétence technique, les opérateurs nécessaires à la remise en état du matériel à réparer. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Un matériel défectueux est remis au candidat, il doit :</p> <p>Organiser la réparation du matériel.</p> <p>Sélectionner la documentation technique nécessaire pour la remise en état dudit matériel et récupérer les informations de maintenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a parfaitement ordonnancé l'action de maintenance ; - a bien sélectionné la documentation de référence du matériel et récupéré les bonnes informations de maintenance ; - a procédé à un ordonnancement en parfait accord avec la directive de soutien correspondant au matériel ; - a judicieusement classé les travaux et défini un volume horaire ajusté à la charge de travail.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : PRÉPARER UNE INTERVENTION DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE OU CURATIVE			
A2 : Préparation des opérations techniques.	Après avoir organisé l'action de maintenance, le mécanicien de maintenance d'armement (petits calibres) doit préparer les opérations techniques pour la remise en état du matériel ; il doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A2.1 Vérification de la conformité des actes de maintenance.	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier la conformité des actes de maintenance futurs avec les règles de sécurité armement ; - déterminer les règles de sécurité à appliquer à la maintenance des armes en atelier de réparation. 	<u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.	<ul style="list-style-type: none"> - a pris en compte les règles de sécurité liées aux manipulations des armes à feu ; - a bien défini les règles de sécurité communes et particulières des armes à feu en atelier de maintenance.
A2.2 Préparation des moyens techniques.	<ul style="list-style-type: none"> - définir et recenser l'ensemble des moyens techniques à utiliser conformément à la documentation technique du matériel défectueux ; - préparer l'outillage standard et spécifique, vérifier son état de fonctionnement ; - préparer les moyens de contrôle et de mesure, vérifier les dates d'étalonnage ; - préparer les ingrédients nécessaires conformément à la documentation technique et les fiches de données de sécurité des produits. 	<u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit préparer ses moyens techniques pour réaliser la réparation du matériel désigné. Les outils et outillages (standards et spécifiques). Les vérificateurs et appareils de mesure nécessaires. Les ingrédients et produits réglementaires.	<ul style="list-style-type: none"> - a sélectionné les bons outils et outillages conforme à la directive de soutien et du manuel de maintenance ; - a parfaitement récupéré et contrôlé les vérificateurs spécifiques au matériel ; - a correctement sélectionné les bons appareils de mesure et vérifié leur validité de contrôle ainsi que leur fonctionnement ; - a bien sélectionné les ingrédients et contrôlé leur date limite d'utilisation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : PRÉPARER UNE INTERVENTION DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE OU CURATIVE			
A2.3 Agencement de son espace de travail.	- aménager son espace de travail, et configurer son poste d'intervention en fonction des actes à mener pour une réalisation optimale dans la sécurité.	<u>Pour les candidatures par VAE</u> : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle. <u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit organiser et aménager sa zone d'intervention et s'assurer du respect de la réglementation sur l'hygiène et sécurité du travail.	- a judicieusement aménagé sa zone et son poste de travail conformément à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité du travail.
A2.4 Préparation de la documentation technique de référence.	- mettre en place la documentation technique et s'assurer des dernières mises à jour ; - vérifier l'application d'éventuelles modifications à réaliser sur le matériel défectueux.	<u>Pour les candidatures par VAE</u> : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle. <u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit définir et préparer la documentation nécessaire et appropriée. Il doit sélectionner les fiches techniques correspondantes au matériel et s'assurer de leur application.	- a parfaitement rassemblé la documentation et informations du matériel sélectionné ; - a sélectionné les bonnes fiches techniques et contrôlé avec succès l'application des modifications.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : RÉALISER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE SUR LES ARMES OU SYSTÈME D'ARMES			
A1 : Diagnostic ou réalisation d'une visite technique sur les armes.	Dans le cadre de la réalisation d'opérations de maintenance préventive ou corrective sur des biens armement, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>
A1.1 Diagnostic et visite technique sur les armes.	<ul style="list-style-type: none"> - établir un diagnostic, à l'aide de tests, de contrôles visuels, de mesures et tenir compte des directives portées sur la documentation technique ; - visiter et contrôler l'aptitude technique du matériel en employant les outils de vérification et de contrôle conformément à la documentation technique de chaque matériel. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Un matériel est mis à disposition du candidat. Il doit le vérifier et tester en employant les outils de contrôle et de mesure disponibles. Le candidat doit rendre un diagnostic sur l'état fonctionnel du matériel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a adroitement procédé aux contrôles et vérifications ; - a fait le bon choix et employé correctement les moyens de contrôle et de vérification qu'il a sélectionnés ; - a donné les bonnes valeurs et mesures des appareils ; - a diagnostiqué avec succès la panne rendant le matériel inapte à accomplir sa fonction.
A1.2 Préparation des rechanges.	<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner et mettre à disposition des opérateurs, les rechanges indispensables à la remise en état du matériel contrôlé, selon les résultats du diagnostic de panne. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit sélectionner les éléments de rechanges nécessaires à la remise en état du matériel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a sélectionné avec précision les éléments de rechange pour la réparation du matériel.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : RÉALISER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE SUR LES ARMES OU SYSTÈME D'ARMES			
	<p>Après avoir diagnostiqué la panne du matériel, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) transmet les informations au personnel de son atelier. Il doit :</p>		<p><u>Le candidat à la certification :</u></p>
<p>A2 : Information du personnel de l'atelier sur les faits techniques constatés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser un langage adapté à la maintenance des armes, concis, clair et intelligible en choisissant le vocabulaire technique approprié ; - transmettre à son chef d'atelier les informations sur les matériels susceptibles d'engager la sécurité ; - appréhender un problème technique complexe et communiquer aux opérateurs la conduite à tenir ; - informer son chef d'atelier de l'avancement des travaux de remise en état du matériel. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u></p> <p>Le candidat connaît suffisamment la technologie armement pour déceler une défaillance technique dangereuse sur le plan sécurité.</p> <p>Le candidat maîtrise et emploie un langage technique adapté à la spécialité armement petit calibre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a transmis un compte-rendu compréhensible et exploitable par l'ensemble du personnel de l'atelier ; - a parfaitement décelé et signalé un matériel d'emploi dangereux ; - a appréhendé précisément les faits techniques du matériel défectueux ; - a parfaitement évalué l'avancement des travaux et informé son chef d'atelier avec précision.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : RÉALISER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE SUR LES ARMES OU SYSTÈME D'ARMES			

A3 : Remplacement des pièces, sous-ensembles ou ensembles défectueux sur des armes ou systèmes d'armes.	Pour assurer une maintenance pérenne et de qualité, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) est amené à remplacer certains éléments constitutants du matériel. Il doit :		
A3.1 Détection et remplacement des éléments défectueux.	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser l'échange standard des éléments défectueux en conformité avec les procédures décrites dans le manuel de réparation ; - démonter le sous-ensemble ou ensemble et remplacer la ou les pièces défectueuses ; - mettre en œuvre le matériel réparé conformément à la documentation technique et la réglementation générale sur la mise en œuvre des armes à feu en atelier de réparation. 	<p>Pour les candidatures par VAE : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p>Par la voie de la formation : Le candidat doit démonter et remonter le matériel et procéder aux échanges de pièces et ou sous-ensembles défectueux. Il doit également à l'issue des réparations, mettre en œuvre le matériel et s'assurer de son état fonctionnel en sécurité.</p>	<p><u>Le candidat à la certification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - a remplacé aisément les éléments défectueux ; - a habilement démonté et remonté le sous-ensemble et ou ensemble à réparer ; - a parfaitement mis en œuvre le matériel réparé en appliquant les mesures de sécurité liées au matériel.
A3.2 Exécution de la procédure de gestion des rechanges réparables.	- conditionner pour stockage et/ou expédition les ensembles ou sous-ensembles recensés comme rechanges réparables en appliquant la procédure en matière de suivi et de gestion des rechanges réparables.	<p>Pour les candidatures par VAE : Idem activité ci-dessus.</p> <p>Par la voie de la formation : Le candidat doit appliquer la procédure des rechanges réparables.</p>	- a conditionné les rechanges réparables conformément aux directives en matière d'approvisionnement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : METTRE EN ŒUVRE DES MOYENS DE PROTECTION DES HOMMES, DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX			
A1 : Mise en œuvre des mesures de sécurité des individus et des biens autour des armes en respectant les procédures et réglementation.	<p>Dans le cadre de ses activités, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) met en œuvre, sous la responsabilité du chef d'atelier (et/ou s'assure de la mise en œuvre) les moyens de protection des hommes, des biens et des locaux en vue de garantir la sécurité :</p>		<u>Le candidat à la certification :</u>
A1.1 Application des règles relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST).	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les risques liés à toute intervention sur des armes (manipulation, produits chimiques dangereux, outillage spécifique...) et informer les opérateurs sur les risques liés aux différentes étapes de l'intervention de remise en état ; - mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires à assurer la sécurité des biens et des hommes, et à la protection de l'environnement ; - vérifier la luminosité de l'espace de travail, rappeler les gestes et postures, et anticiper tous risques de blessures corporelles ; - vérifier, contrôler et mettre à disposition les équipements de protection individuelle propres aux activités techniques ; - organiser en fin de journée le rangement de l'outillage et le nettoyage de la zone de travail. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE</u> : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Après avoir identifié les risques et pris en compte les nuisances, le candidat doit délimiter son espace de travail et mettre en place les moyens de protection correspondants à l'activité et au poste de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a précisément identifié et communiqué les risques et nuisances liés à la manipulation des armes à feu en atelier ; - a bien mis en place les moyens nécessaires et parfaitement configuré l'espace de travail en tenant compte de la sécurité des biens et des opérateurs ; - a parfaitement pris en compte les risques et les nuisances pouvant nuire à l'intégrité de son équipe ; - a judicieusement mis à disposition de ses opérateurs les équipements de protection individuelle appropriés à l'activité technique ; - a rigoureusement organisé et coordonné le rangement et le nettoyage de l'espace de travail.

RÉFÉREN D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : METTRE EN ŒUVRE DES MOYENS DE PROTECTION DES HOMMES, DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX			
A1.2 Mise en œuvre de la procédure de la protection de l'environnement.	- organiser l'évacuation des déchets issus de l'activité de remise en état du matériel et en particulier les déchets industriels spéciaux (colle, bombe aérosol, chiffons souillés, huile et graisse d'arme...) dans le respect de la réglementation en matière d'environnement et d'évacuation des déchets.	Pour les candidatures par VAE : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle. Par la voie de la formation : Après avoir identifié les risques et pris en compte les nuisances, le candidat doit délimiter son espace de travail et mettre en place les moyens de protection correspondants à l'activité et au poste de travail.	- a effectué une catégorisation des déchets correcte ; - a planifié l'enlèvement de manière satisfaisante ; - a respecté ou fait respecter la réglementation en vigueur.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : METTRE EN ŒUVRE DES MOYENS DE PROTECTION DES HOMMES, DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX			
<p>Dans le cadre des activités de l'atelier, le risque d'incendie est réel. Pour combattre efficacement ce risque, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) doit veiller au respect des mesures de prévention mises en place au sein de l'atelier. Il doit :</p>		<u>Le candidat à la certification :</u>	
A2 : Coordination et anticipation des actions de lutte contre le risque incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'état fonctionnel des moyens de lutte contre l'incendie mis en place au poste de travail ; - communiquer à son équipe le risque et les moyens d'intervention mis à sa disposition, les consignes incendie et veiller à leur respect ; - effectuer la formation et l'instruction sur le risque incendie et les moyens de lutte au niveau des ateliers de réparation ; - intervenir et lutter au premier niveau en cas d'incendie dans l'atelier de réparation. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE</u> :</p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit avoir une parfaite connaissance du risque incendie et des consignes établies (alarmes, évacuation, lieux de rassemblement, modalités d'intervention...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a effectué un contrôle conforme aux procédures et aux attendus ; - a parfaitement identifié les risques liés aux opérations de maintenance et les actions d'urgence à mener ; - a communiqué l'information et rappelé les consignes sur la sécurité incendie en s'assurant de leur parfaite compréhension et de la capacité à la mise en œuvre ; - a programmé et dispensé une séance de formation efficace, à périodicité adaptée ; - a lutté contre l'incendie avec le comportement idoine.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 4 : SUIVRE LES INTERVENTIONS ET METTRE À JOUR LE DOSSIER MAINTENANCE DU MATÉRIEL			
<p>La mise à jour et le suivi du dossier de maintenance sont essentiels pour constituer l'historique du bien et en permettre sa traçabilité. Ainsi, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) participe activement à cette traçabilité. Il doit :</p>			<u>Le candidat à la certification :</u>
A1 : Communication des interventions et mise à jour du dossier de maintenance du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour l'ensemble du dossier de maintenance de suivi du matériel ; - proposer à la signature, les dossiers dûment renseignés au chef d'atelier ; - renseigner et compléter les documents assurant la traçabilité des composants sérialisés (canon, culasse...). Noter le remplacement d'ensembles, sous-ensembles ; - inscrire les modifications techniques réalisées sur le matériel. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit : Renseigner la fiche d'intervention de maintenance. Remplir les fiches de relevés (consignés les résultats). Rendre compte de l'intervention à effectuer ou effectuée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a assuré une gestion administrative de suivi des travaux de maintenance sur le matériel armement (petits calibres) satisfaisante ; - a correctement renseigné les fiches de suivi du matériel mis en réparations. - a réalisé avec succès la mise à jour des documents pour la modification technique du matériel.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 4 : SUIVRE LES INTERVENTIONS ET METTRE À JOUR LE DOSSIER MAINTENANCE DU MATÉRIEL			
<p>Toute action de maintenance sur un matériel défectueux doit être réalisée selon les directives et recommandations stipulées dans la documentation technique spécifique à chaque matériel armement petits calibres. Pour travailler avec une documentation mise à jour, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) doit :</p>			<p><u>Le candidat à la certification :</u></p>
<p>A2 : Contrôle et mise à jour de la documentation technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - inventorier et classer la documentation technique du matériel armement petits calibres ; - s'assurer de la mise à jour ou de la dernière édition des documents techniques de maintenance avant chaque utilisation. (manuel de maintenance, manuel technique, documentation de ravitaillement...). 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit vérifier et suivre les mises à jour de la documentation technique de l'utilisateur et de la documentation technique de maintenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a correctement appliqué la procédure de contrôle et de mise à jour de la documentation technique de maintenance ; - - a parfaitement sélectionné la documentation caduque ; - a réalisé avec succès la récupération de la mise à jour du document (site documentaire).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION

BLOC DE COMPÉTENCES 4 : SUIVRE LES INTERVENTIONS ET METTRE À JOUR LE DOSSIER MAINTENANCE DU MATÉRIEL

<p>Toute action de maintenance sur un bien armement (petits calibres) doit faire l'objet d'une création de dossier fait technique dans le système d'information de la maintenance en vue de garantir la traçabilité et donc la sécurité. Le mécanicien armement doit :</p>		<p><u>Le candidat à la certification :</u></p>	
<p>A3 : Renseignement et/ou acceptation des documents liés aux interventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser et renseigner l'ensemble des applications autorisées dans le profil « chef d'équipe » du système d'information de la maintenance des matériels complets armements ; - compléter si nécessaire le dossier de travaux et suivre l'évolution des étapes de l'intervention technique (attente d'approvisionnement, en cours, statut intermédiaire, clôture de la fin des travaux, à restituer...); - contrôler l'exactitude des informations et proposer la clôture du dossier fait technique au chef d'atelier. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE</u> : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation</u> : Le candidat doit exploiter le système d'information de la maintenance des matériels complets armements petit calibre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a correctement exploité dans son profil « chef d'équipe » le système d'information de la maintenance ; - a renseigné et complété avec aisance le système d'information de la maintenance ; - a exploité comme il se doit les outils d'enregistrement et suivi des faits techniques et compte rendu de défaillance ; - les informations enregistrées sont conformes à la réalité ; - a fait une proposition de clôture justifiée et claire.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BLOC DE COMPETENCES 4 : SUIVRE LES INTERVENTIONS ET METTRE A JOUR LE DOSSIER MAINTENANCE DU MATERIEL			
Le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) peut être amené à informer un interlocuteur sur la situation technique d'un matériel armement en état de maintenance.		<u>Le candidat à la certification :</u>	
A4 : Transmission de la situation de maintenanc à un interlocuteur.	<ul style="list-style-type: none"> - informer l'interlocuteur (hiérarchie, client, opérateur...), par écrit et/ou oral, de l'évolution des travaux sur le matériel en réparation ; - exposer la problématique technique d'un matériel faisant l'objet d'un fait technique et demandant l'application d'opérations de maintenance particulières. 	<u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle. <u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit s'exprimer dans un langage clair et technique sur les différentes étapes de la réparation d'un matériel inapte, et ou défaillant.	<ul style="list-style-type: none"> - a transmis aux interlocuteurs les informations exactes et pertinentes sur l'évolution des travaux de leur matériel ; - a utilisé un langage clair et approprié pour informer les interlocuteurs de la situation et des étapes de maintenance sur un matériel en réparation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 5 : ENCADRER UNE ÉQUIPE D'OPÉRATEURS DE MAINTENANCE ARMEMENT			
<p>Le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) est amené à encadrer une équipe d'opérateurs. Dans ce cadre, il est l'interlocuteur du chef d'atelier pour ce qui concerne l'encadrement de premier niveau. Il doit :</p>			<p><u>Le candidat à la certification :</u></p>
A1. Organisation et coordination de l'activité de maintenance de son équipe.	<ul style="list-style-type: none"> - lister et déterminer les compétences et qualifications des opérateurs de son équipe ; - désigner l'opérateur le plus apte à tenir le poste et à réaliser les actes de maintenance ; - coordonner les tâches liées au travail sur lequel interviennent plusieurs opérateurs. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit évaluer la charge de travail et répartir les actes de maintenance entre ses opérateurs. Il doit coordonner les différentes interventions et veiller à la bonne réalisation de la remise en état du matériel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a parfaitement évalué la charge de travail ; - a idéalement réparti les actions de maintenance et désigné l'opérateur le plus compétent à réaliser la remise en état du matériel ; - a coordonné avec succès l'ensemble des tâches de ses opérateurs.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 5 : ENCADRER UNE ÉQUIPE D'OPÉRATEURS DE MAINTENANCE ARMEMENT			
<p>La bonne gestion du matériel, accessoires et éléments de rechange est nécessaire pour assurer une maintenance efficiente. Responsable de son équipe d'opérateurs, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) est l'un des garants de cette bonne gestion. Pour ce faire, il doit :</p>			<u>Le candidat à la certification :</u>
A2 : Gestion du matériel de dotation et du stock « atelier » des pièces détachées, des consommables et des ingrédients.	<ul style="list-style-type: none"> - gérer un stock de pièces détachées et de consommables (ingrédients, visserie...,) en le maintenant au niveau nécessaire et suffisant ; - veiller à ce que les éléments de rechanges utilisés par les opérateurs soient en état de fonctionnement conforme aux instructions stipulées dans les documentations techniques ; - appliquer la procédure sur l'emploi et le suivi des ingrédients ; - traiter les rechanges réparables conformément aux instructions de référence. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit s'assurer de l'état fonctionnel des éléments de rechange et doit également prévoir et sélectionner les articles de ravitaillement ainsi que les consommables nécessaires à la réalisation d'un acte de maintenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a précisément sélectionné les pièces, les sous-ensembles et les ensembles de rechanges indispensables à la remise en état d'un matériel défectueux ; - a très bien exploité la procédure de gestion des éléments de rechanges et produits dangereux.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 5 : ENCADRER UNE ÉQUIPE D'OPÉRATEURS DE MAINTENANCE ARMEMENT			
Garant de la qualité et du sérieux de la remise en état du matériel confié à son équipe d'opérateurs, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) doit :		<u>Le candidat à la certification :</u>	
A3 : Formation de ses subordonnés.	<ul style="list-style-type: none"> - veiller et participer à la formation technique des opérateurs en maintenance armement ; - former selon les possibilités ou orienter un opérateur sur une structure de formations spécialisées et dédiées au domaine de la maintenance armement (petits calibres). 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit déterminer les compétences et savoir faire des opérateurs de son équipe. En concertation avec le chef d'atelier, il doit soit les former, soit leur proposer une formation dispensée dans un organisme de formation à la maintenance du matériel armement (petits calibres).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a précisément déterminé les compétences techniques indispensables pour ses opérateurs ; - a judicieusement proposé et orienté le ou les opérateurs sur une formation adéquate.